Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1974)

Heft: 286

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand N° 286 19 septembre 1974 Onzième année

Rédacteur responsable : Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement

pour une année: 33 francs jusqu'à fin 1974: 40 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 1047 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021/22 69 10 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner Claude Bossy Jean-Daniel Delley

286

Chantage et trompe-l'æil

Un paysan vaudois, il y a heureusement longtemps, disait avec candeur: « Moi, vous savez, je ne fais pas de politique, je vote radical ». Quand une idéologie atteint ce parfait degré de diffusion, quand elle apparaît comme naturelle, c'est alors qu'elle est vraiment dominante.

Les mouvements féministes ont souvent eu l'occasion de faire cette démonstration. Pour qu'une femme puisse obtenir un poste « à responsabilités », on exige d'elle des qualités évidentes, voire exceptionnelles, pour un homme on se contente de qualités suffisantes.

Les manifestations paysannes: autre illustration. Le responsable du Département de la police et de l'agriculture fribourgeois disait à la télévision qu'il ne voyait là que des gens en balade sur leur tracteur, dûment immatriculé (en fait, en contravention à la loi sur la circulation routière); aurait-il tenu le même langage si des étudiants gauchistes avaient, au cours d'un sit-down, posé sur la chaussée leur derrière, lui aussi immatriculé?

Mais, plus politiquement et plus gravement, quelles sont les limites du naturel et de l'insolite? Lorsqu'un chef syndicaliste, M. Canonica, par exemple déclare: « Nous sommes pour la paix du travail, mais pas des inconditionnels de la paix du travail », la presse patronale et bien pensante fait remarquer que de tels propos sonnent incongrus. En revanche, les mêmes milieux exercent une pression constante sur le Conseil fédéral, sous forme de chantage, jugé alors naturel: ou bien vous comprimez les dépenses publiques de manière draconienne, ou nous faisons voter « non » en décembre, lors de la votation sur le régime financier.

Le Conseil fédéral prodigue aussitôt les apaisements nécessaires; les partis de droite acceptent le blocage de l'augmentation des effectifs des fonctionnaires, ce qui est contraire, dans certains secteurs, aux règles d'une bonne gestion; on charge le consommateur au nom de l'équilibre du budget. Mais où sont les conditions posées par la gauche?

Ce qui est grave, c'est qu'en créant l'obsession de l'équilibre budgétaire, la droite fausse le sens du combat contre l'inflation (voir pages 2 et 3).

Car la lutte contre l'inflation passe par la remise en cause de certains privilèges (par exemple, la propriété du sol), le contrôle de certaines pratiques commerciales (par exemple, la publicité), l'obligation de renseigner sur les facteurs de la formation des prix, etc.

On oublie tout cela en ne parlant que budget des seules finances publiques. En fin de compte, le plus fâcheux ce ne sont pas les gages que le Conseil fédéral donne à la droite (gages qui ne sont pas nouveaux, mais « simplement » plus inquiétants, vu la situation économique), ce qui est grave, c'est que le Conseil fédéral se laisse prendre en trompe-l'œil.

DANS CE NUMÉRO:

Pp. 2/3: Annexe de l'éditorial: Pleins feux sur l'accroissement des dépenses — L'« impasse budgétaire »; pp. 4/5: Le biberon, bénédiction ou malédiction dans les pays du tiers-monde ?; p. 6: Le carnet de Jeanlouis Cornuz: Le démon guerrier — Point de vue: L'autre manière de...; p. 7: Courrier: Réforme de l'Etat — La semaine dans les kiosques alémaniques: L'envers du miracle — Baromètre: Le nerf de la guerre; p. 8: Les mots de Willy Ritschard.